

FOCUS

Extrait du rapport d'activité de la direction des établissements pénitentiaires, Belgique 2010

L'expression citoyenne

En 2009 la prison de Forest souhaitait favoriser l'intégration citoyenne des participants de l'atelier par une participation effective au débat public. Les principes directeurs de l'initiative sont la liberté d'expression et l'autonomie.

Les personnes incarcérées sont généralement placées dans une situation de grande dépendance et leur autonomie personnelle est mise à mal par le contexte de la vie carcérale. Cette situation n'est pas propice à l'expression citoyenne. Pour cette raison, la direction ne s'adresse pas à eux en tant que détenus, mais en tant que citoyens. A ce titre, elle se place en situation d'égalité citoyenne avec les participants. Ses idées et ses façons de voir les choses ne sont pas supérieures en dignité ou en droits aux leurs.

Objectifs du projet

- > Mener une expérience qui rencontre l'esprit de la loi de principe selon lequel les détenus sont des citoyens à part entière jouissant des mêmes droits que tout autre citoyen.
- > Ouvrir un espace de liberté de conscience et de liberté d'expression au sein de la prison.
- > Créer un pont entre l'intérieur et l'extérieur de la prison permettant, notamment, aux personnes incarcérées de participer au débat public.

- > Participer à l'élaboration et à la maîtrise d'habiletés sociales en vue d'une participation active à la vie citoyenne et à la prise en charge des affaires publiques.

- > Pouvoir reproduire l'initiative dans la même prison et dans d'autres prisons en Belgique.

L'expression en pratique

L'activité propose aux participants une série d'exercices visant à favoriser l'expression sur des modes divers dans le but d'éveiller chacun à l'idée que les modalités de communication sont nombreuses et que des situations différentes peuvent être l'occasion d'utiliser ces modalités diverses. Un travail sur les émotions (identification de ses propres émotions, expression de ses propres émotions, prise en considération des émotions d'autrui, interprétations de l'expression des émotions d'autrui, etc.) représente un outil privilégié pour aborder la question de l'expression. Une série d'exercices basés sur la parole, le débat, le mouvement et l'interaction, amènent à nommer les émotions, à en mesurer la prégnance et l'intensité. Les notions d'expression, de liberté d'expression et de citoyenneté sont définies collectivement. A cette fin, plusieurs outils sont utilisés, depuis des photos jusqu'à des articles de presse.

Dans un second temps, les participants de l'atelier ainsi que les animateurs, listent à la fois leurs attentes à l'égard de l'atelier et les thématiques qu'ils voudraient voir traiter dans le cadre d'une production collective. Cet exercice donne

généralement un résultat très hétéroclite à partir duquel une orientation collective se forme. C'est le premier exercice de mise en commun et de construction d'un collectif nécessitant la prise en compte des intentionnalités de chacun. En vue de l'élaboration commune d'une expression citoyenne et sur base des thématiques dégagées, les participants travaillent à partir de divers documents (textes de loi, comptes rendus de recherches, règlements, traités, conventions, articles de presse, etc.) supports à l'analyse d'une situation particulière. Des débats entre les participants permettent ensuite de consolider les idées et les interpellations que le groupe pourrait transmettre à l'adresse d'un public particulier. Suivent une série d'exercices de mise en expression et de formulation des idées.

Un temps est consacré à l'élaboration d'une stratégie de communication dont le but est d'identifier le public à qui s'adresse l'interpellation et la forme que doit prendre cette dernière pour être recevable par ce public particulier. Ici sont mobilisés les acquis liés à la perception et à l'interprétation des émotions qui se doublent d'une identification des rôles et des habiletés du public visé. Cette deuxième phase est appelée 'capacitation'. Ce principe de fonctionnement suppose que chacun soit détenteur de compétences et d'un savoir qu'il peut révéler et mettre au service d'un projet commun. Et que chacun est en mesure de s'approprier pour lui-même les compétences ainsi utilisées par le groupe.

Il s'agit maintenant de mettre en pratique les moyens acquis et d'effectivement s'exprimer dans l'espace public. A cette fin, la prison organise une séance publique dans la

créé ou elle profite d'une manifestation publique existante (ciné-rencontre, conférence, exposition, pièce de théâtre, etc.). Les participants de l'atelier dégagent une ou quelques thématiques à traiter, analysent les tenants et aboutissants, identifient le public et construisent une interpellation. Ils s'adressent éventuellement à des extérieurs à l'atelier (agents, membres du personnel de la prison, autres détenus, etc.) pour collecter des points de vue et y confronter les leurs. A cette fin, ils utilisent l'interview.

Ils mettent en forme leur interpellation à l'aide de l'écrit ou de moyens audiovisuels (vidéo, prise de son). Les animateurs de l'atelier transmettent ces réalisations lors de la séance publique visée et rapportent les réactions du public et ses réponses aux membres de l'atelier.